

NON AUX PRIMAIRES. VIVE LES PRIMAIRES !

Jean-Philippe Derosier

24/11/2020

Dans sa contribution d'une série réalisée en partenariat avec L'Hétairie, le constitutionnaliste Jean-Philippe Derosier, professeur de droit public à l'université de Lille et auteur du blog La Constitution décodée, revient sur les primaires ouvertes qui n'ont, dans leur histoire récente, apporté que des difficultés et plaide pour une désignation des candidats par les adhérents de partis politiques, mais également d'associations politiques s'inscrivant dans ce processus.

À tout juste dix-huit mois de l'échéance électorale majeure de notre régime, les partis et, parfois, les candidats s'alignent déjà sur la ligne de départ.

Les Insoumis ont leur champion. Les Verts organiseront une primaire **avant l'automne**. Les Républicains **y réfléchissent**. Le premier secrétaire du Parti socialiste **voudrait y renoncer**, mais il ne peut pas, seul, l'imposer, car la désignation du candidat à l'élection présidentielle par une primaire est **une obligation statutaire**.

Pourtant les primaires, entendues comme « primaires ouvertes » à l'ensemble des électeurs qui veulent y participer, ne sont pas l'apanage de la V^e République ni même de la démocratie, bien au contraire.

Soyons encore plus clair : il faut en finir avec cet artifice électoral qui apporte davantage de difficultés que de solutions. Mais ne nous privons pas pour autant d'une désignation démocratique des candidats aux élections en général et à l'élection présidentielle en particulier.

Sources de difficultés, les primaires ne sont pas sources de solutions pour autant

En effet, dans leur histoire récente, les primaires ouvertes n'ont apporté que des difficultés, même en 2011 lorsqu'elles permirent au Parti socialiste et à François Hollande d'occuper largement l'espace politique et médiatique, contribuant ainsi à sa victoire. Parallèlement, elles ont déconnecté ce candidat de l'appareil du parti, dont il avait pourtant besoin pour remporter les élections législatives, puis faire vivre sa majorité. Si elles furent effectivement gagnées, elles

légitimèrent également ces députés qui devinrent par la suite « frondeurs » et rétifs vis-à-vis du président de la République, jusque dans les votes en séance.

En 2016 et 2017, aucun candidat issu d'une primaire n'a accédé au second tour et l'un d'entre eux, Yannick Jadot, a même renoncé à être candidat. Il en a soutenu un autre, Benoît Hamon, lui-même désigné par une primaire, mais où il doit sa victoire à de nombreux électeurs qui n'avaient aucune intention de voter pour lui au premier tour de l'élection présidentielle. Quant à François Fillon, les déboires qu'il a rencontrés auraient dû le contraindre à renoncer à sa candidature mais s'il est parvenu à se maintenir, c'est précisément grâce à – ou à cause de – de la primaire.

Sources de difficultés, les primaires ne sont pas sources de solutions pour autant. Elles seraient démocratiques, dit-on. Mais a-t-on déjà vu une démocratie fonctionner avec au mieux un dixième du corps électoral ? A-t-on déjà vu une démocratie où un même électeur peut voter plusieurs fois ?

Elles légitimeraient les candidatures, ajoute-t-on, en permettant une désignation par des citoyens et non par un parti ou, pis, son appareil. C'est vrai, incontestablement. Mais un candidat a besoin de son parti pour faire campagne et, si la primaire détache l'appareil du parti de la désignation du candidat, elle détache également et réciproquement le candidat de l'appareil de son parti. C'est ce qui s'est produit au Parti socialiste en 2017 et, partiellement, en 2012.

De surcroît, comme on l'a déjà souligné, la désignation des candidats aux élections n'est pas un rôle qui doit revenir aux citoyens, mais aux partis politiques et à leurs adhérents.

Ainsi, à une période où les partis politiques souffrent d'un manque d'engagement, il paraît même utile de leur rendre cette mission, en proposant à tous les citoyens qui souhaitent participer à la désignation d'un candidat d'adhérer à une formation politique (un parti ou une association politique qui s'inscrit dans le processus). Les partis peuvent même en profiter pour mener des vagues d'adhésion, éventuellement en prévoyant des prix d'appel.

Par conséquent, afin de préserver le caractère démocratique et légitime du processus de désignation, il faut l'ouvrir le plus largement possible, à toutes les formations qui se rejoignent sur un projet de gouvernement commun. Ce dernier pourrait même être élaboré par une association, plutôt que par un parti, afin de garantir sa plus grande neutralité et éviter les soupçons d'instrumentalisation ou de manœuvre, tout en permettant à ces partis d'y contribuer autant qu'ils le souhaitent.

Cette même association pourrait alors être celle qui, formellement, organiserait la primaire, dont l'objectif serait de désigner le candidat chargé de porter le projet, devenu programme,

naturellement adapté par ses soins mais sur lequel convergent, à l'origine, tous les partis et mouvements associatifs qui se sont inscrits dans le même processus de désignation.

La primaire ne serait ouverte qu'aux adhérents des différentes formations qui ont communément souscrit à ce projet, avant une date déterminée d'un commun accord.

Avec un tel système, on évitera déjà le risque de déconnexion entre le candidat et le parti, puisqu'il sera nécessairement soutenu par les adhérents. On favorisera également les projets d'union, alors qu'aujourd'hui aucun parti ne peut prétendre, à lui seul, remporter la victoire. On renforcera, enfin, les adhésions partisans, donc les partis politiques, en laissant le choix à chaque citoyen de s'engager ou non, pour s'impliquer ou non dans la désignation des candidats.

In fine, c'est notre régime et le fonctionnement de notre démocratie qui pourraient en être renforcés.